



Pôle : Sécurité

République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 013-211301049-20250403-AM2025_137-AR



**ARRETE DU MAIRE N°2025-137
PORTANT SUR L'INTERDICTION TEMPORAIRE D'ACCES AU PUBLIC SENTIER
BOTANIQUE DE LA ROSELIERE**

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 et L2213-2

CONSIDERANT qu'il y a urgence à ce que des mesures soient prises en vue de garantir la sécurité publique, laquelle est menacée suite à la chute d'un arbre sur le sentier botanique de la Roselière.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès au sentier botanique de la Roselière est temporairement interdit au public suite à la chute d'un arbre entravant le cheminement piéton.

ARTICLE 2 : La durée de l'interdiction est en vigueur jusqu'à l'enlèvement de l'arbre et la sécurisation du sentier.

ARTICLE 3 : Cette interdiction d'accès ne s'applique pas aux services de secours et aux différents services dont l'intervention est rendue nécessaire afin de sécuriser le site.

ARTICLE 4 : Cette prescription sera matérialisée par la pose de signalisation.

ARTICLE 5 : Les dispositions définies par les articles ci-dessus prendront effet immédiatement compte tenu de la situation d'urgence.

ARTICLE 6 : Cet arrêté est exécutoire dès sa signature, sa transmission en Sous-Préfecture et son affichage.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur du Pôle Sécurité, Monsieur le Directeur du Pôle Technique, Madame la Directrice du Pôle Environnement ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 03 avril 2025



Le Maire,
Maxime MARCHAND